

COMMUNE DE PONT-SCORFF

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal en date du 11 octobre 2021, Monsieur le Maire de Pont-Scorff a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 2 juillet 2018.

Durée et objet de l'enquête :

Cette enquête se déroulera à la mairie sise 4 Place de la Maison des Princes – 56620 PONT-SCORFF pendant 16 jours, du mardi 2 novembre 2021 à 9h00 au mercredi 17 novembre 2021 à 17h00.

Elle porte sur la modification n°2 du PLU visant à faire évoluer le règlement graphique en zone U pour la parcelle cadastrée AK 18, d'une superficie de 524 m², en modifiant son classement actuel en zone UI destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sport et de loisirs ou d'intérêt collectif, en zone Ub destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat. Cette évolution du règlement graphique doit permettre de répondre à un but d'intérêt général à savoir l'extension de l'école Saint-Aubin.

Commissaire enquêteur et permanences :

Par décision du Président du Tribunal Administratif de RENNES n°E21000147/35 en date du 13 septembre 2021, Monsieur Stéphane SIMON, Lieutenant-colonel de gendarmerie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.

Il se tiendra à disposition du public en mairie :

- Le mardi 2 novembre 2021 de 9h00 à 12h00
- Le mardi 9 novembre 2021 de 14h00 à 17h00
- Le mercredi 17 novembre 2021 de 14h00 à 17h00.

Consultation du dossier d'enquête publique et présentation des observations :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, à la mairie de Pont-Scorff aux horaires habituels d'ouverture au public soit du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h15, et le samedi de 8h45 à 12h00, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie 4 Place de la Maison des Princes – 56620 PONT-SCORFF, ou par voie numérique à l'adresse suivante : contact@pontscorff.bzh en indiquant en objet « Enquête publique – Modification n°2 du PLU ».

Les pièces du dossier seront publiées sur le site internet de commune www.pont-scorff.fr durant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Suites de l'enquête publique :

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions dans un délai de 30 jours suivant la clôture de l'enquête. Ils seront rendus publics sur le site internet de la commune et consultables en mairie pendant un an.

À l'issue de l'enquête, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié au vu des différents avis et des conclusions de l'enquête.

Informations :

Toute information sur la procédure de modification pourra être obtenue auprès du service urbanisme de la Mairie de Pont-Scorff (Téléphone : 02.97.32.60.37 – Email : contact@pontscorff.bzh).

Le Maire,
Pierrick NEVANNEN